

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédict | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtizia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtizia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_01

Approbation des comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens Généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier présente au conseil municipal les comptes de gestion 2023 de la commune de Montaignu-Vendée, dressés par Monsieur le Trésorier :

- Budget principal ;
- Budget annexe - Immobilier de commerces de proximité ;
- Budget annexe – Lotissement les Amphores – Boufféré ;
- Budget annexe – Quartier les Hauts de Montaignu ;
- Budget annexe – Lotissement La Nobenne – Saint-Hilaire-de-Loulay ;
- Budget annexe - ZAC renouvellement urbain – Saint-Hilaire-de-Loulay ;
- Budget annexe – Quartier de la Gare – Montaignu ;
- Budget annexe – Lotissement Les Vignes – La Guyonnière ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_01-DE

- Budget annexe – Lotissement Les Noëlles – Saint-Georges-de-Montaigu ;
- Budget annexe – Zone d’habitat – opérations mineures de densification ;
- Budget annexe – Lotissement les Caillaudières – Boufféré ;
- Budget annexe – service extérieur des Pompes funèbres.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l’exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Montaigu-Vendée, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l’île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtizia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtizia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Était absent excusé (1) : Florent LIMOUZIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_02

Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats

Monsieur Eric HERVOUET, Président de la séance, donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens Généraux, afin de délibérer sur le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes de Montaignu-Vendée dressé par Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire de Montaignu-Vendée en 2023, et sur l'affectation des résultats.

Ce dernier invite le conseil municipal à approuver les comptes administratifs 2023 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.

Budget principal

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 2 693 719,72 € | 0,00 € | 2 693 719,72 € |
| Section d'investissement | -1 214 651,25 € | 2 262 891,81 € | 1 048 240,56 € |
| Ensemble des sections | 1 479 068,47 € | 2 262 891,81 € | 3 741 960,28 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 500 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 193 719,72 €

Budget annexe 16340 Service extérieur des pompes funèbres

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 1 600,10 € | 0,00 € | 1 600,10 € |
| Section d'investissement | 38 823,78 € | 0,00 € | 38 823,78 € |
| Ensemble des sections | 40 423,88 € | 0,00 € | 40 423,88 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 600,10 €

Budget annexe 16302 Immobilier de commerces de proximité

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 157,47 € | 0,00 € | 157,47 € |
| Section d'investissement | 321 154,92 € | -947 311,81 € | -626 156,89 € |
| Ensemble des sections | 321 312,39 € | -947 311,81 € | -625 999,42 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 157,47 €

Budget annexe 16303 Lotissement de Boufféré – les Amphores

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 107 917,08 € | 0,00 € | 107 917,08 € |
| Section d'investissement | -63 972,84 € | 0,00 € | -63 972,84 € |
| Ensemble des sections | 43 944,24 € | 0,00 € | 43 944,24 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 107 917,08 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 63 972,84 €

Budget annexe 16304 Quartier des Hauts de Montaigu

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 154 674,34 € | 0,00 € | 154 674,34 € |
| Section d'investissement | -455 027,62 € | 0,00 € | -455 027,62 € |
| Ensemble des sections | -300 353,28 € | 0,00 € | -300 353,28 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 154 674,34 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 300 353,28 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe 16305 Lotissement La Nobenne

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 40 387,08 € | 0,00 € | 40 387,08 € |
| Section d'investissement | -65 160,63 € | 0,00 € | -65 160,63 € |
| Ensemble des sections | -24 773,55 € | 0,00 € | -24 773,55 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 40 387,08 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 65 160,63 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe 16306 ZAC renouvellement urbain

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 837,58 € | 0,00 € | 837,58 € |
| Section d'investissement | -323 554,64 € | 0,00 € | -323 554,64 € |
| Ensemble des sections | -322 717,06 € | 0,00 € | -322 717,06 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 837,58 €
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 323 554,64 €

Budget annexe 16307 Quartier de la Gare

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Section d'investissement | 50 412,43 € | 0,00 € | 50 412,43 € |
| Ensemble des sections | 50 412,43 € | 0,00 € | 50 412,43 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : pas d'affectation à réaliser
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : + 50 412,43 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe 16308 Lotissement les Vignes

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 537 891,45 € | 0,00 € | 537 891,45 € |
| Section d'investissement | -857 420,69 € | 0,00 € | -857 420,69 € |
| Ensemble des sections | -319 529,24 € | 0,00 € | -319 529,24 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 537 891,45 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 857 420,69 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe 16309 Lotissement les Noëlles

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 376 140,57 € | 0,00 € | 376 140,57 € |
| Section d'investissement | -832 811,06 € | 0,00 € | -832 811,06 € |
| Ensemble des sections | -456 670,49 € | 0,00 € | -456 670,49 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 376 140,57 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 832 811,06 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe 16310 Opérations mineures de densification

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 49 020,00 € | 0,00 € | 49 020,00 € |
| Section d'investissement | -70 995,98 € | 0,00 € | -70 995,98 € |
| Ensemble des sections | -21 975,98 € | 0,00 € | -21 975,98 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 49 020,00 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 70 995,98 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Budget annexe Lotissement 16311 Les Caillaudières

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| RESULTATS 2023 | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Section d'investissement | -244 050,70 € | 0,00 € | -244 050,70 € |
| Ensemble des sections | -244 050,70 € | 0,00 € | -244 050,70 € |

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : pas d'affectation à réaliser
- Compte 001 Résultat d'investissement reporté : - 244 050,70 € à reprendre sur le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;

Vu l'instruction M14 du 1er août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;

SLO

Vu les arrêtés du 17 décembre 2017 modifiés et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;
Vu le rapport de présentation du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes, annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, hors la présence de M. Florent Limouzin, Maire de Montaigu-Vendée, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal,
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Service des Pompes Funèbres,
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Immobilier de commerces de proximité,
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Boufféré – Les Amphores
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Quartier Les Hauts de Montaigu
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement La Nobenne
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe ZAC Renouveau urbain
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Quartier de la Gare
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Les Vignes
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Les Noëlles
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Opérations mineures de densification
- ARRETE les résultats définitifs et APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement des Caillaudières
- AFFECTE les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présentés ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtizia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtizia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_03

Bilan des acquisitions et cessions 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens Généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Montaignu-Vendée sur son territoire pendant l'année budgétaire 2023 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Vu le bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2023 joint à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024



ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_03-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_05

Garantie d'emprunt – 8 logements – Boulevard Raymond Parpaillon – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Vu le rapport établi par Monsieur Daniel ROUSSEAU relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par VILOGIA concernant le financement principal de la construction de huit logements bénéficiant du Prêt Social Location Accession (PSLA), sis 2 boulevard Raymond Parpaillon sur la commune déléguée de Montaignu.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.
La garantie de la commune de Montaignu-Vendée est accordée à hauteur de 30% pour la somme en principal de 351 287,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_05-DE

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°INS-04279761PSLA6VIL en annexe signé entre VILOGIA, ci-après l'emprunteur, et ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels,
Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 170 958 € souscrit par l'emprunteur auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1 INS-04279761PSLA6VIL constitué de 1 ligne de prêt :
 - Prêt Amortissable CG-PERF-PSLA LIBRE : 1 170 958 € amortissable in fine à l'issue d'une période de 5 ans, au taux de l'Euribor 12 mois +1,73% de marge
 - La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 351 287,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
 - Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_06

Garantie d'emprunt – 2 logements – Boulevard Raymond Parpaillon – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Vu le rapport établi par Monsieur Daniel Rousseau relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat concernant le financement principal de l'achat en VEFA de 2 logements sis boulevard Raymond Parpaillon – MOONATICA sur la commune déléguée de Montaignu.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

La garantie de la commune de Montaignu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 44 976,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°156407 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 149 922 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156407 constitué de 2 lignes de prêt :
 - Prêt Locatif à Usage Social : 116 773 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A + 0,6% de marge
 - Prêt Locatif à Usage Social Foncier : 33 149 € sur une durée de 50 ans, au taux du livret A + 0,6% de marge
 - La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 44 976,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
 - Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_07

Avenant à la convention de reversement de la taxe foncière économique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle que pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2026 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

Les modalités de contribution au fonds ne sont pas modifiées pour les communes. Chaque commune contribue au fonds de solidarité en versant 50% du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties, généré par la croissance des bases entre 2021 et l'année de référence, pour les établissements situés en zone économique.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_07-DE

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, bénéficie également de la croissance des bases économiques par le produit de Contribution Foncière des Entreprises.

Aussi, il est proposé que Terres de Montaigu abonde au fonds de solidarité, en déduction de la contribution communale. Son abondement sera calculé sur 50% du produit de contribution foncière des entreprises, généré par la croissance des bases entre 2021 et l'année de référence, pour les établissements situés en zone économique. L'abondement sera réparti entre les communes au prorata du poids des bases économiques 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de reversement de la taxe foncière économique, fixant les modalités de participation au fonds de Terres de Montaigu

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230627_01 en date du 27 juin 2023 relative à la contribution au fonds de solidarité par les communes ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités joint à la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération n° DEL20240408_06 en date du 8 avril 2024 relative à l'avenant à la convention de reversement de la taxe foncière économique ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Jean-Martial Haeffelin, Hubert Piveteau*)

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention de reversement de la taxe foncière économique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité relative à cette convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicté | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_08

Constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations de télécommunications

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que les marchés portant sur les prestations de fourniture de téléphonie fixe, téléphonie mobile et Internet arrivent à échéance début août 2024 (03 août 2024) et ceux portant sur les prestations de communications unifiées (téléphonie sur IP) fin juillet 2024 (22 juillet 2024).

Par conséquent, la Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de

commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La mise en place de ce groupement a pour but de rationaliser les coûts inhérents aux télécommunications ainsi qu'à l'amélioration des liens data entre les sites, tout en maintenant une bonne qualité de services aux agents. Il a pour objectif de poursuivre la rationalisation des flottes mobiles et lignes fixes ainsi que l'amélioration des liens entre sites via l'utilisation de nouvelles technologies en cours de mises en place sur le territoire.

Le groupement portera sur les prestations suivantes :

- La téléphonie fixe :
 - o Cela concerne toutes les lignes cuivre RTC ;
 - o Ces lignes sont amenées à disparaître avec la fin du cuivre et seront progressivement remplacées par des solutions de téléphonie sur IP ;
- La téléphonie sur IP (communications unifiées) :
 - o Ce périmètre concerne le renouvellement de la maintenance du système de téléphonie sur IP (actuellement sur une solution Mitel), la fourniture de numéros de téléphones (SDA), la fourniture de services d'accueil ainsi que la fourniture de matériels de téléphone fixe IP ;
 - o Une étude en cours débouchera sur la mise à jour du schéma directeur informatique en 2024 et le déploiement potentiel d'une nouvelle solution lors des années suivantes ;
- La téléphonie mobile :
 - o Ce périmètre couvre :
 - La fourniture de smartphones, standards ou adaptés aux travaux d'extérieur ;
 - La fourniture de forfaits voix et ou datas, nus ou adossés à des smartphones ;
 - La fourniture de services associés comme la gestion centralisée de la flotte de smartphones, des services de sécurisation des smartphones, devenus nécessaires pour optimiser la gestion du parc ;
 - o Le choix de l'opérateur est cours et sera orientée par la couverture constatée de chaque opérateur sur l'ensemble du territoire et par les tarifs proposés ;
- Les accès Internet :
 - o Tous les types d'accès Internet sont concernés : cuivre (ADSL, SDSL, VDSL) et fibre (FTTH, FTTE) ;
 - o Avec la fin programmée du réseau cuivre, l'objectif est de poursuivre les migrations engagées des accès Internet cuivre vers les accès Internet Fibre, en identifiant les solutions les plus adaptées, site par site ;
- Les accès convergés :
 - o Les liens datas de notre réseau véhiculent les données entre les différents sites du territoire, mais aussi la voix via la téléphonie IP : les accès convergés ;
 - o Sur ce périmètre, il s'agit d'optimiser notre réseau interne basé sur le cuivre ;
 - o La technologie MPLS est aujourd'hui majoritairement utilisée. Pour intégrer les nouveaux besoins de mobilité et de sécurité, et se préparer à l'avènement des technologies Cloud, et en tenant compte des résultats de l'audit de cybersécurité France Relance, des choix technologiques seront réalisés sur 2024 et feront l'objet d'une mise à jour du schéma directeur informatique, pour un déploiement lors des années suivantes.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement.

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(ont) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Le montant estimatif des prestations à exécuter, sur plusieurs années, est supérieur au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire ;
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique ;
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédictie | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédictie BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_09

Constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations de gestion et maintenance des infrastructures du système d'informations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que fin décembre 2019, Terres de Montaignu a lancé un appel d'offres ouvert ayant pour objet :

- d'une part, des prestations de refonte et maintenance des infrastructures du système informatique ;

- d'autre part, des prestations d'audit, d'optimisation et d'extension de la solution de virtualisation de postes de travail (Citrix) ;
- et enfin, des prestations de déploiement d'une solution antivirale pour les postes de travail et les serveurs.

Les marchés arrivent à échéance le 03 août 2024. Il apparaît nécessaire de maintenir la solution en place via la passation d'un contrat de gestion et de maintenance avec la société titulaire du marché pour motifs techniques. Ce contrat portera sur la gestion, la surveillance et la maintenance des infrastructures informatiques des collectivités du territoire, l'objectif étant de garantir le bon fonctionnement, la sécurité, la gestion des sauvegardes et récupérations, l'efficacité et l'optimisation des performances des systèmes et réseaux informatiques.

Par conséquent, la Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement.

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(ont) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Dans le cas de procédures de mises en concurrence supérieures au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) est nécessaire.

Le cas échéant, la CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024 SLOW

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_09-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire ;
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique ;
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicta | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicta BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_10

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

| Suppression | Création | Date d'effet | Motif |
|---|------------------------------------|--------------|--------------------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint technique Temps non complet 32/35 | Adjoint technique Temps complet | 01/05/2024 | Adaptation aux besoins du service |

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024



ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_10-DE

| | | | |
|---|--|------------|---|
| | Adjoint technique Temps complet | 10/04/2024 | Prévision départ en retraite |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet | | 01/07/2024 | |
| Adjoint technique Temps non complet 24/35 | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps non complet 24/35 | 10/04/2024 | Adaptation du grade |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
| Adjoint administratif Temps complet | | 01/06/2024 | Adaptation du grade suite à obtention concours |
| FILIERE ANIMATION | | | |
| | Animateur principal 2 ^{ème} classe Temps complet | 01/06/2024 | Adaptation du grade suite à obtention concours |
| FILIERE ADMINSTRATIVE ou ANIMATION | | | |
| 1 poste (CDD) Rédacteur (cat. B) A Temps complet | 1 poste permanent Temps complet - Cadre d'emploi Attaché (cat. A) ou Rédacteur (cat. B) - Cadre d'emploi Conseiller Territoriaux Socio-éducatifs (cat. A) | 01/05/2024 | Adaptation du poste aux besoins de la Direction |

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial de Montaigu-Vendée du 03 juin prochain,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n° DEL20240409_11

Recours contractuels pour accroissement temporaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

| Motif du recours | Cadre d'emplois / Cat. hiérarchique | Fonction / Temps de travail | Nombre de postes | Durée | Indice plafond |
|---|-------------------------------------|--|------------------|--------|----------------|
| DIRECTION MOYENS TECHNIQUES | | | | | |
| Accroissement temporaire Art. 332-23-1° | Adjoint technique (Cat. C) | Agent pour la logistique et l'évènementiel | 1 | 2 mois | IB 367 |

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_11-DE

| FILIERE ADMINSTRATIVE ou ANIMATION | | | | | |
|---|--|--|---|---------|------------------|
| Accroissement temporaire Art. 332-23-1° | Cadre d'emploi Attaché (cat. A) OU Cadre d'emploi Conseiller Territoriaux Socio-éducatifs (cat. A) | Directeur Adjoint Éducation Enfance et Famille | 1 | 12 mois | IB 611 ou IB 631 |

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CREE le poste au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_12

Déplacement temporaire de la salle des mariages de la mairie déléguée de Montaignu

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du centenaire de la naissance de Michel Ragon, le Département de la Vendée et Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération organisent une exposition exceptionnelle consacrée à son œuvre « *de la Vendée à l'écriture* » pendant la période du Printemps du Livre de Montaignu.

Il précise qu'à cette occasion, la salle des mariages sera indisponible sur la période du 10 avril au 21 mai 2024. L'organisation des mariages pourrait donc se tenir au Salon d'Honneur de la Maison des Rochettes – Parc Henri Joyau – Montaignu. Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_12-DE

Le Procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord en date du 1er février 2024.

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Vu l'avis favorable du Procureur de la République en date du 1er février 2024,

Vu la présentation faite en conseil délégué de Montaigu en date du 02 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter temporairement le Salon d'Honneur de la Maison des Rochettes – Parc Henri Joyau – Montaigu, en salle des mariages sur la période du 10 avril au 21 mai 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_13

Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RINEAU Michelle, adjointe en charge de la Culture au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière précise que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Elle expose à l'assemblée que le budget global alloué par la commune de Montaignu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, Saint Georges de Montaignu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2023 à 23 805 €, ce qui représentait un montant de 1,50 € par habitant.

Elle rappelle qu'en 2023, les bibliothèques de Boufféré, la Guyonnière et Saint Hilaire de Loulay sont organisées en gestion communale et la bibliothèque de Saint Georges de Montaignu sous la forme d'une gestion associative.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_13-DE

SLO

En fonction des chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 575 h) : 6 256,25 € (dotation)
- La Guyonnière (2 859 h) : 5 003,25 € (dotation)
- Saint Georges de Montaigu (4 432 h) : 7 756 € (subvention)
- Saint Hilaire de Loulay (4 884 h) : 8 547 € (dotation)

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 02 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de l'augmentation du montant de la dotation allouée aux bibliothèques de proximité à 1,75 € par habitant,
- APPROUVE le budget alloué à chacune des bibliothèques de proximité tel que présenté ci-dessus représentant un montant global de 27 562,50 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association gestionnaire de la bibliothèque de Saint Georges de Montaigu,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_14

Tarification des séjours courts de l'accueil de loisirs de Montaignu et la Maison de l'Enfance de Saint Hilaire de Loulay – Été 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Cécilia Grenet, Vice-Présidente en charge de la commission Education, familles et cohésion sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Elle informe qu'en tant que gestionnaire de services extrascolaires, la commune de Montaignu-Vendée proposerait pour l'été à venir 5 séjours courts à destination des enfants, répartis de la manière suivante :

- 3 séjours en juillet animés par l'accueil de loisirs, commune déléguée de Montaignu
- 2 séjours en août animés par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay

Les modalités de participation sont précisées dans le règlement de fonctionnement des deux structures enfance.

Par cohérence avec la tarification établie pour les services Enfance, la tarification des séjours courts se référerait aux 8 tranches de quotient familial.

Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonnerait selon les quotients familiaux entre 58% et 43 %. Etant précisé que les familles situées aux deux premières tranches de QF peuvent bénéficier du dispositif VACAF.

La tarification pour les familles prendrait, comme l'année dernière, la forme d'un forfait « séjour », par enfant, soit :

Accueil de loisirs de Montaigu

| Tarification des familles Année 2024 | Séjour 2 jours (6-7 ans) Par enfant | Séjour 3 jours (8-9 ans) Par enfant | Séjour 4 jours (10-11 ans) Par enfant |
|---|---|---|---|
| QF ≤ 500 € | 50,61 € (5,06 €*) | 75,21 € (7,52 €*) | 100,85 € (10,09 €*) |
| 501 ≤ QF ≤ 700 € | 50,61 € (10,12 €**) | 75,21 € (15,04 €**) | 100,85 € (20,17 €**) |
| 701 ≤ QF ≤ 900 € | 50,61 € | 75,21 € | 100,85 € |
| 901 ≤ QF ≤ 1 200 € | 54,22 € | 80,58 € | 108,06 € |
| 1 201 ≤ QF ≤ 1 350 € | 57,84 € | 85,95 € | 115,26 € |
| 1 351 ≤ QF ≤ 1 500 € | 61,45 € | 91,32 € | 122,46 € |
| 1 501 ≤ QF ≤ 1 900 € | 65,07 € | 96,69 € | 129,67 € |
| QF ≥ 1 901 € | 68,68 € | 102,06 € | 136,87 € |

Maison de l'Enfance de Saint Hilaire de Loulay

| Tarification des familles Année 2024 | Séjour 2 jours (4-6 ans) Par enfant | Séjour 4 jours (7-11 ans) Par enfant |
|---|---|--|
| QF ≤ 500 € | 43,44 € (4,34 €*) | 100,89 € (10,09 €*) |
| 501 ≤ QF ≤ 700 € | 43,44 € (8,69 €**) | 100,89 € (20,18 €**) |
| 701 ≤ QF ≤ 900 € | 43,44 € | 100,89 € |
| 901 ≤ QF ≤ 1 200 € | 46,54 € | 108,09 € |
| 1 201 ≤ QF ≤ 1 350 € | 49,64 € | 115,30 € |
| 1 351 ≤ QF ≤ 1 500 € | 52,75 € | 122,51 € |
| 1 501 ≤ QF ≤ 1 900 € | 55,85 € | 129,71 € |
| QF ≥ 1 901 € | 58,95 € | 136,92 € |

* Prise en charge VACAF à hauteur de 90%

** Prise en charge VACAF à hauteur de 80%

Vu la présentation faite en conseils délégués de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 02 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE la tarification des séjours courts proposés à l'été 2024 par l'accueil de Loisirs, commune déléguée de Montaigu et La Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 12/04/2024
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_15

Modification du règlement de fonctionnement des services Enfance en régie

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-Présidente en charge de la commission Education, familles et cohésion sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Elle rappelle que le précédent règlement de fonctionnement est applicable depuis le 1er janvier 2023 pour les services Périscolaire et Extrascolaire et depuis le 7 juillet 2021 pour les services de la restauration scolaire. Il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement en lien avec la réorganisation des services enfance, afin de réunir les activités organisées par un même service au sein d'un règlement unique.

Ainsi, pour les communes déléguées de Saint Hilaire de Loulay et Montaignu, un règlement de fonctionnement unique englobe les activités périscolaire, extrascolaire et

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_15-DE

SLO

la restauration scolaire. Ces modifications permettent une simplification de l'accès aux services pour les familles par :

- L'inscription au service avec un dossier administratif unique pour tous les services (périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire),
- La mise en place d'une facture unique pour l'ensemble de ces services,
- L'ouverture des démarches en ligne pour l'inscription au service et la réservation des présences, avec la confirmation automatique de la réservation si des places sont disponibles,
- La modification des délais de réservation et d'annulation des présences au sein du service.

La substitution des repas uniquement pour les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) et des horaires d'ouverture administratif du service y sont également clarifiés.

Pour la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire est mis à jour.

Ces règlements seraient proposés à compter du 8 juillet 2024.

Vu l'avis favorable des conseils délégués de Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Jean-Martial Haeffelin, Hubert Piveteau*)

- ADOPTE les règlements de fonctionnement des services enfance des communes déléguées de Montaigu et de Saint Hilaire de Loulay,
- ADOPTE le règlement de fonctionnement du service de la restauration scolaire de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les règlements de fonctionnement des services,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicta | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicta BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_16

Projet culturel à l'école élémentaire les Jardins – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière présente l'action menée par l'école élémentaire Les Jardins de la commune déléguée de Montaignu, autour de la création d'un spectacle avec les élèves, en partenariat avec le Conservatoire de Terres de Montaignu.

L'école élémentaire Les Jardins a sollicité une subvention pour ce projet artistique auprès de la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) qui a attribué une enveloppe de 633 € pour ce projet. Le service administratif de la DAAC a procédé au versement de la subvention exceptionnelle à la commune de Montaignu-Vendée.

Il convient que la collectivité procède au reversement de cette subvention exceptionnelle, via la coopérative de l'école élémentaire Les jardins.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Montaigu en date du 02 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le reversement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 633€ attribuée par la délégation Académique à l'Education artistique et à l'Action Culturelle à la coopérative de l'école élémentaire les Jardins,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_17

**Acquisition par la commune de Montaignu-Vendée d'une parcelle –
l'Épaiserie – Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Georges-de-Montaignu s'était engagée à acquérir à titre gratuit des Consorts CHAMPAIN-HERBRETEAU une partie de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance totale de 00ha 01a 05ca dans le cadre de l'élargissement de la voirie dans le village L'Épaiserie.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

SLOW

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_17-DE

Le conseil municipal est invité à décider d'acquérir à titre gratuit des Consorts CHAMPAIN-HERBRETEAU la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance totale de 00ha 01a 05ca.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir des Consorts CHAMPAIN-HERBRETEAU la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance totale de 00ha 01a 05ca,
- DIT que les frais d'acte, frais de géomètre et tous frais éventuels seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Marial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_18

Echange foncier d'une partie de parcelle – l'Épaiserie – Saint Georges de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Georges-de-Montaignu s'était engagée, en 2006, à acquérir à l'euro symbolique de Monsieur et Madame Rémy LAPORTE la parcelle leur appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AO numéro 94p d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 07ca dans le cadre de l'élargissement de la voirie.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_18-DE

Elle rappelle également à l'assemblée que dans le cadre d'une régularisation foncière, la commune de Montaigu-Vendée s'est engagée à acquérir des Consorts CHAMPAIN-HERBRETEAU la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82 d'une contenance totale d'environ 00ha 01a 05ca.

Le conseil municipal est invité à décider de l'échange entre la commune et Monsieur et Madame LAPORTE suite aux travaux d'élargissement de la voirie afin que les limites de propriétés soient conformes au cadastre.

C'est pourquoi, il est proposé que la commune de Montaigu-Vendée cède la partie de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82p d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 57ca au profit de Monsieur et Madame LAPORTE. En contrepartie, Monsieur et Madame LAPORTE cèdent à la commune de Montaigu-Vendée la parcelle leur appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AO numéro 94p d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 07ca dans le cadre de l'élargissement de la voirie.

Il est ici précisé que cet échange aura lieu sans soulte étant donné que Monsieur et Madame LAPORTE procèdent à l'entretien régulier de la parcelle qu'ils vont recevoir depuis de nombreuses années.

Vu l'avis des domaines n°OSE 2023-8514698916 en date du 11 janvier 2024,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE la partie de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section AO numéro 82p d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 57ca au profit de Monsieur et Madame LAPORTE. En contrepartie, Monsieur et Madame LAPORTE cèdent à la commune de Montaigu-Vendée la parcelle leur appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AO numéro 94p d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 07ca dans le cadre de l'élargissement de la voirie,
- DIT que cet échange aura lieu sans soulte,
- DIT que les frais d'acte, frais de géomètre et tous frais éventuels seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Eléonore |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_19

**Désaffectation et déclassement d'une partie de délaissé communal
 – La Badaunière – Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK souhaitent acquérir une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 30 m² située à l'avant de leur propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section AR numéro 20.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_19-DE

de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu pour une surface d'environ 30 m² située à l'avant de la parcelle cadastrée 217 section AR numéro 20,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_20

Cession foncière d'une partie de délaissé communal – La Badaunière – Saint Georges de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé à La Badaunière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 30 m² situé à l'avant de la parcelle cadastrée 217 section AR numéro 20.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

15 AVR. 2024



ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_20-DE

Le conseil municipal est invité à décider de la cession au profit de Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK d'une partie d'un bien issu du domaine public situé à La Badaunière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 30 m² moyennant le prix principal de 5,00 € le mètre carré.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20240904_19 en date du 09 avril 2024 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-98885 en date du 10 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE à Monsieur Rémi FISCHER et Madame Noémie MUNK d'une partie d'un bien issu du domaine public situé à La Badaunière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 30 m² moyennant le prix principal de 5,00 € le mètre carré.
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais (bornage...) seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Givrotte – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROULLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_21

Acquisition foncière – la Gimbeau – la Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de travaux dans le village La Gimbeau situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La Guyonnière, il a été constaté que des réseaux communaux et notamment un caniveau eaux pluviales empiétaient sur une propriété privée cadastrée 107 section G numéros 1596 et 1795 et appartenant à Monsieur et Madame Georges BUTEAU.

Le conseil municipal est invité à décider de l'acquisition à titre gratuit des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La Guyonnière, La Gimbeau, et cadastrées 107 section G numéros 1596p et 1795p d'une surface totale de 00ha 00a 36ca appartenant à Monsieur et Madame Georges BUTEAU afin que ces

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_21-DE



réseaux deviennent propriété de la commune pour les intégrer dans le domaine communal.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acquérir à titre gratuit les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La Guyonnière, La Gimbeau, et cadastrées 107 section G numéros 1596p et 1795p d'une surface totale de 00ha 00a 36ca appartenant à Monsieur et Madame Georges BUTEAU,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- PROCEDE au classement des parcelles cadastrées 107 section G numéros 1596p et 1795p d'une surface totale de 00ha 00a 36ca dans le domaine public communal
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Frankie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_22

Donation de parcelle - Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, Mobilités et Aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la société dénommée SCI Le Domaine du Rocher de Béragose, représentée par M. Francis MERCIER, propose de donner à la commune de Montaignu-Vendée la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaignu, cadastrée section AH numéro 602 d'une surface de 00ha 00a 60ca.

Il est ici précisé que cette parcelle répond à un intérêt général majeur pour la commune puisque cette dernière jouxte le Parc du Val d'Asson et comporte un arbre remarquable qu'il convient de préserver et de protéger.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_22-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2242-1,
Vu le Code Civil,
Vu l'offre de la SCI le Domaine du Rocher de Bérangose en date du 17 janvier 2024
dans le cadre de l'aménagement du Parc du Val d'Asson,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 2 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le don offert par la SCI Le Domaine du Rocher de Bérangose constitué d'une parcelle cadastrée section AH n° 602 d'une superficie de 60 m² sur laquelle figure un arbre remarquable,
- **EXPRIME** sa profonde gratitude envers la SCI Le Domaine du Rocher de Bérangose pour sa générosité envers la commune et l'intérêt que représente cette parcelle qui intégrera le Parc du Val d'Asson,
- **INSCRIT** ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- **PROCÉDE** au classement dans le domaine public de la parcelle ci-dessus désignée,
- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 09 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 avril 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

| | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| BLAIN Catherine | HERVOUET Eric | ROGER Richard |
| BLAINEAU Isabelle | HUCHET Philippe | ROUILLIER Caroline |
| BOIS Pierre | LACHÉ Adeline | ROUSSEAU Daniel |
| BOUCLIER Marie-Bénédicte | LIMOUZIN Florent | SAVARY Franck |
| BOUTIN Didier | MABIT Lionel | SECHER Nathalie |
| BREMOND Guy | MENARD Anne-Sophie | SEGURA Geneviève |
| CHEREAU Antoine | MORISSET Jean-Claude | ARZUL Sophie |
| CHUPIN Anne-Cécile | MORNIER Sophie | COLMARD Etienne |
| COCQUET Cyrille | MOUSSET Kilian | HAEFFELIN Jean-Martial |
| DUGAST Franckie | MULLINGHAUSEN Fabienne | LARCHER Elodie |
| DUGAST Véronique | OGEREAU Christian | LICOINE Sophie |
| DUGAST Yvon | OLLIVIER Steve | PELLETIER-CARNUS Laurence |
| DUHAMEL Négat | PAVAGEAU Laëtitia | PIVETEAU Hubert |
| GILBERT Virginie | PICHAUD Christian | |
| GRENET Cécilia | RINEAU Michelle | |

Étaient représentés (6) :

| NOM ET PRÉNOM | Absent | A donné pouvoir à |
|-------------------|--------|--------------------|
| PAVAGEAU Laëtitia | X | GILBERT Virginie |
| BOIS Pierre | X | GRENET Cécilia |
| BLAINEAU Isabelle | X | SECHER Nathalie |
| OLLIVIER Steve | X | MORNIER Sophie |
| LACHÉ Elodie | X | MENARD Anne-Sophie |
| ARZUL Sophie | X | PIVETEAU Hubert |

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie GILBERT

Délibération n°DEL20240409_23

Dénomination de voie nouvelle – Opération privée Mona Lisa – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée qu'une voie nouvelle desservant 14 maisons sera aménagée par l'opérateur Sogimmo au droit de l'actuel n°4, rue du Fromenteau sur la commune déléguée de Montaignu.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-200081115-20240409-DEL20240409_24-DE



Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le choix du nom s'est arrêté sur le nom suivant : Impasse de la Joconde.

Vu le plan de l'impasse de la Joconde,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 02 avril 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de nommer la voie Impasse de la Joconde
- DÉCIDE de numérotter les bâtiments suivant le plan annexé à la présente délibération
- DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.